

# INSCRIPTION

## FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

TITRE DE LA SESSION CHOISIE : .....

DATES : / / 20

### STRUCTURE DU VOLONTAIRE

N° D'AGRÉMENT\* .....

NOM\* .....

NOM DU TUTEUR\* .....

ADRESSE\* .....

CP\* ..... VILLE\* .....

TEL\* .....

FAX .....

MAIL\* .....

### FACTURATION

RAISON SOCIALE\* .....

N°TVA .....

SERVICE .....

PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER\* .....

ADRESSE COMPLETE\* .....

TEL\* .....

FAX .....

MAIL\* .....

### VOLONTAIRE

CIVILITE M  Mme

NOM\* .....

PRENOM\* .....

MISSION\* .....

CP\* ..... VILLE\* .....

TEL\* .....

MAIL\* .....

Le règlement de 50€ à l'ordre de «**Ligue de l'Enseignement de Vaucluse**»  
(comprenant les frais pédagogiques et la prise en charge du repas)

- A réception de facture (par chèque ou par virement)
- A l'inscription
- par chèque bancaire n°
- par virement (voir coordonnées Conditions Générales)

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales .  
Cachet et signature du responsable de la structure

*\* Informations obligatoires pour la validation de l'inscription par nos services*

## INSCRIPTIONS

Les personnes désirant participer à une ou plusieurs formations sont invitées à remplir un bulletin d'inscription par personne et par session et à l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), la structure reçoit :

- une confirmation d'inscription accompagnée d'un plan d'accès au lieu de formation
- une facture valant preuve de la demande d'accès à la formation

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble de la session.

## ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être signalée par **écrit** au responsable de formation, au plus tard 8 jour avant la session de formation afin de libérer la place à d'autres volontaires.

En cas d'absence ou d'annulation reçue le jour de l'ouverture de la session une facture de 100% sera éditée.

## STATUT PARTICULIER

(volontaire salarié - volontaire étudiant)

Lorsque le volontaire bénéficie d'un statut particulier (étudiant ou salarié) celui-ci peut être dispensé d'une partie de la formation (inférieur à une demi-journée) sur présentation d'un justificatif écrit. La dispense d'une partie de la formation n'entre pas en compte dans le calcul du coût de la formation.

## RESPONSABILITÉ

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propre à l'action de formation.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse se réserve le droit de reporter ou d'annuler une opération de formation, de modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participant est jugé insuffisant (voir minima préconiser par

l'Agence du Service Civique).

Le programme peut faire l'objet de modification, La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse en informera le participant et la dernière version sera communiquée le jour de la formation.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse s'assure de l'accessibilité des lieux de formations.

## OBLIGATIONS

La structure accueillant des volontaires en Service Civique se doit de les inscrire à deux journées de formations civiques et citoyenne au minimum.

Pour rappel : le temps de formation est déduit du temps hebdomadaire de volontariat. Chaque volontaire se doit d'être dégagé de sa mission lors des journées de formation. Il n'est en aucun cas indispensable au bon fonctionnement d'une action.

Il est de la responsabilité de la structure d'indiquer à l'Agence du Service Civique (via Elisa et courrier) l'ensemble des justificatifs de présence à la formation Civique et Citoyenne obligatoire.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse fournit une attestation de présence par jour de formation et par volontaire. Ces attestations sont envoyées à la structure d'accueil à l'issue de chaque session de formation.

## MODE DE RÉGLEMENT

Le règlement peut s'effectuer soit à l'inscription soit à réception de facture par chèque ou par virement à l'ordre de « **Ligue de l'Enseignement de Vaucluse** »  
BANQUE POPULAIRE PROVANCALE ET CORSE  
Code Banque : 14607 Code Guichet : 00011  
Cpte n°08015012840 - Clé RIB 92  
IBAN : FR76 1460 7000 1108 0150 1284 092  
Code BIC : CCBPFRPPMAR

Responsable Service Civique  
Elfie Atruz : 04.90.13.38.16  
service.civique@laligue84.org